



HAL
open science

Quelle agentivité par l'éthique du sport ?

Bernard Andrieu

► **To cite this version:**

Bernard Andrieu. Quelle agentivité par l'éthique du sport?. *International Review on Sport and Violence*, 2010, p. 43-57. hal-00447937

HAL Id: hal-00447937

<https://hal.science/hal-00447937>

Submitted on 17 Jan 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quelle agentivité
par l'éthique du sport ?

Bernard Andrieu

Philosophe

Pr Epistemology of body and Physical Practices

Faculté du sport Nancy Université

bernard.andrieu@staps.uhp-nancy.fr

L'éthique du sport dépend désormais de ses agents pour exister sur le terrain du sport mais aussi dans les différents comités d'éthiques des fédérations et institutions. L'agentivité des acteurs et actrices du sport s'oppose à une conception passive de l'éthique qui consisterait à attendre des règlements et leur sanctions qu'il soit appliquer. Par leur acte les sportifs(ves) peuvent manifester des valeurs éthiques qu'aucune institution ne pourra imposer, tel est l'enjeu de l'éducation corporelle au fair play.

Plutôt qu'une morale du sport qui jugerait de la valeur des actions, la méthode de cet article relève les témoignages des acteurs(trices) (le corpus est constitué de nombre de livres parus et écrits par les acteurs(trices) sur le dopage, les violences, les tricheries...) en dégageant les problématiques éthiques : équité, inégalité, justice, discrimination, harcèlement, exploitation, respect, dignité, échange, jeu, règle, fair play.

Depuis le drame du Heysel, la violence des hooligans¹ a révélé les débordements des règles dans tous les domaines du sport : dopage sur le Tour de France, violence dans le football, harcèlement sexuel entre entraîneur et entraînés, révélation du dopage d'Etat en RDA, exploitation par les grandes marques des enfants dans la fabrication du marketing du sport, contestation de l'arbitrage (arbitrage vidéo ou non), insultes racistes entre spectateurs et joueurs et même entre joueurs, manque de fair play, vente de joueurs mineurs, développement des lotos sportifs, discrimination hommes-femmes...

Pourtant le sport est porteur, depuis Coubertin au moins, de valeurs universelles comme du fair play, le respect et la dignité des personnes, le droit à

¹ D. Bodin, Luc Robène, S. Héas, 2008, Racisme, xénophobie et idéologies politiques dans les stades de football, *Raisons politiques*, n°28, p. 146-167.

l'image, la conscience de la règle, le self-control, l'amateurisme, le plaisir de jouer. Le Comité Olympique serait la garantie de cette éthique universelle du sport et nombre de fédérations comme la FIFA ont adopté des codes éthiques à partir de questions suivantes : Faut-il sanctionner les transgressions aux règles en ignorant les dimensions d'exemplarité du sport et l'idéologie éducative du spectacle sportif ? Pourquoi le sport est-il devenu la scène médiatisée des conflits éthiques ? La compétition est-elle le contraire de la participation fondée par Coubertin comme l'Idéal olympique ? Comment faire respecter les règles par une éducation dans les clubs, fédérations et associations ?

La fragilité des arguments éthiques

En 2005, dans le numéro d'*Ethique publique* consacré à *l'Ethique du sport en débat. Dopage, violence, spectacle*, et dirigée par Suzanne Laberge, Philippe Liotard et Joel Monzée, le constat avait déjà été fait que les « autorités de régulation et des institutions propres au sports sont censées garantir la pureté de la pratique et l'honnêteté des acteurs du système des sports »² ; la pureté, sinon la purification du sport par élimination des excès (tricheurs, dopées, violeurs, harceleurs, racistes, intersexués testérounés, homophobie, hooligans), entretient l'illusion d'une éthique à retrouver. Le corps ce serait perdu dans les usages excessifs du corps au point que l'équité et la santé, pourraient être garanties autour des frontières entre le licite et le légitime, l'acceptable et l'inacceptable.

La fragilité des arguments éthiques³ face à la réglementation du *fair-play* conçu comme un *a priori* là où le droit interdit certaines pratiques comme le dopage. L'éthique essentialiste et téléologique du sport, même dans la devise olympique *altius, citius, fortius*, paraît réduire une éthique du sport à celle de la compétition dont les dérives utilitaristes vont jusqu'à la maximisation et le méliorisme. Cette formule prononcée à la fin des premiers championnats d'athlétisme du collège Albert le Grand par le directeur de l'école dominicain Henri Dison le 7 mars 1891. Isabelle Queval a justement analysée comme bien

² S. Laberge, P. Liotard J. Monzée, 2005, Introduction, *Ethique publique* vol. 7, n°2, p. 3-7, *l'Ethique du sport en débat. Dopage, violence, spectacle*.

³ Jean-François Doré, 2005, le géant aux pieds d'argile : de la fragilité des arguments éthiques de la réglementation antidopage, *Ethique publique* vol. 7, n°2, p. 3-7, *l'Ethique du sport en débat. Dopage, violence, spectacle*, p. 143-149.

s'accomplir ou se dépasser⁴ devait maintenir un conflit entre d'une part le chiffrage de l'exercice, la spécialisation du geste et l'efficacité rationnelle et d'autre part une motricité complète et équilibrée, la connaissance de soi et l'écologie corporelle.

Pourquoi l'éthique du sport⁵ est-elle si peu enseignée à l'université, en France du moins, car dans les pays anglo-saxons la philosophie du sport s'en est emparé depuis longtemps⁶ ? Nous voudrions présenter ici quelques arguments pour défendre la thèse de la difficulté pour l'éthique du sport d'exister comme objet dans l'épistémologie du sport, en allant de la critique idéologique jusqu'à l'examen des problématisations de son objet.

Retour de l'éthique pour un manque de fair play

En contrôlant de la main le ballon, Thierry Henry, et avant lui Maradona, a pu offrir la balle de qualification à Gallas lors du dernier match d'élimination de la Coupe du Monde contre l'Irlande le Mercredi 18 novembre 2009. Pas vu pas pris, aucun remords face à la cécité de l'arbitre, ni décision immédiate, au nom du fair play, de remettre la balle ou au mieux de contester la validité du but tant les enjeux, osons dire encore sportif, économiques et politiques ont désormais pris le pas sur les règles du fair-play, pourtant mises en avant par la même FIFA à l'occasion de cette campagne des matchs préparatoire de la coupe du monde.

Dans un premier moment c'est un geste reflexe et donc c'est un geste involontaire lié à la motricité du joueur. Mais après cela devient un geste volontaire car il ramène la balle dans l'axe de son corps. Il a conscience de se qu'il fait. A ce moment là il a conscience qu'il triche. En tant que sujet moral il aurait du s'arrêter car la règle est intériorisée. Wilander en tennis manifeste une conscience morale individuelle. Il dit qu'il ne peut pas gagner un match s'il y a une faute. Comment est-ce que la conscience morale n'est pas suffisante pour aller voir l'arbitre ? Il y a un enjeu, la pression du match, la pression de la société sur le joueur... A partir du moment où la faute est commise, on se demande si la faute va être vu. On peut donc transgresser les règles si elles ne sont pas appliquées !

⁴ I. Queval, 2004, *S'accomplir ou se dépasser. Essais sur le sport contemporain*, Paris, Gallimard, p. 188.

⁵ Léo Paul Bordeleau, 1991, *Quelle éthique du sport ?*, Montréal, Ed Liber.

⁶

Thierry Henry joue entre l'écart du jeu et l'observation du jeu. Au lieu de dire que c'est la faute de la conscience du joueur on dit que c'est la faute d'appréciation de l'arbitre. On peut se dire que tout est permis du moment que cela n'est pas vu. Dans le sport il y a une profonde ambiguïté. Il n'y a main que si l'arbitre dit qu'il y a main. Il y a une différence entre faute éthique et sanction juridique : la faute éthique est que Thierry Henry a triché et juridiquement il a raison en disant que l'arbitre n'a pas sifflé la faute ! Il dit que ce n'est pas lui l'arbitre. Donc Thierry Henry n'a pas d'éthique et s'en remet aux règles du football. L'éthique du sport doit faire surgir la valeur au moment de l'acte. Il aurait donc du avouer son geste à l'arbitre. Le joueur n'a pas de valeur morale car il se remet à l'arbitre. Il y a un divorce entre le joueur qui joue et l'arbitre qui va juger la règle. Thierry Henry prend conscience après le match mais l'éthique n'a de sens qu'au moment de l'acte. Ce ne sont pas les joueurs qui font exister les règles donc mais les arbitres.

Chaque année, la Fifa renouvelle ses journées du fair-play. Les dernières se sont déroulées du 5 au 9 septembre 2009, et à cette occasion, la Fifa donnait la parole à des acteurs du monde du football. Parmi les personnes invitées à s'exprimer sur le fair-play cette année Roda Antar, Alain Giresse, Miroslav Klose, Joseph Blatter, et Raymond Domenech. Le sélectionneur français avait alors déclaré : « Le fair-play est la plus belle valeur. Elle implique dès le départ que la pratique du football, à quelques niveaux que ce soit, se déroule dans le respect. Celui de l'adversaire, des partenaires, de l'arbitre, des spectateurs, et donc de soi-même. Cette notion est indispensable au football »

La campagne du Fair-play de la FIFA intitulée "Mon jeu est fair-play", et ne manque jamais de souligner le rôle particulièrement important du fair-play dans le football et la nécessité de le promouvoir - notamment auprès des enfants et des adolescents. « Les enfants et les adolescents ont besoin de valeurs solides telles que la solidarité, la tolérance, le respect et la discipline, des valeurs que nous défendons et que nous véhiculons dans notre sport. Le football est une école de la vie », explique Joseph S. Blatter : « Il ne nous apprend pas seulement à célébrer ensemble des victoires, mais il nous apprend aussi à perdre ».

Le fair-play, est devenu désormais, financier, déplaçant ainsi l'éthique de la compétition à son financement. Il consiste à accroître l'équité financière dans les compétitions européennes et la stabilité financière à long terme au sein des clubs européens. Pour cela, des mesures seront mises en place :

- obligation pour les clubs atteignant un certain chiffre d'affaires pour une période donnée d'équilibrer leurs comptes (les clubs ne peuvent dépenser systématiquement plus qu'ils ne gagnent) ;
- donner des lignes directrices sur les salaires et les dépenses liées aux transferts ;
- fournir des indicateurs sur la durabilité du niveau d'endettement ;
- obligation pour les clubs d'honorer leurs engagements à tout moment

Le fair-play sera-t-il suffisant si les acteurs, tant sur le terrain que sur le tapis vert, mette en œuvre une agentivité favorable seulement à leurs intérêts ? Pourra-t-on contraindre à l'équité dans une sorte de réalisme pragmatique ? Le faut-il ?

Le retard éthique par la critique du sport

En 1925, Georges Hebert, Jean Giroudoux⁷ fera les mêmes critiques en 1928, dans son livre *L'Education physique contre le sport* avait largement anticipé la critique du sport mais en ouvrant une alternative, celle de la méthode naturelle. Le sport doit rester un moyen d'éducation pour la jeunesse « et non devenir un élément de destruction morale autant que physique »⁸. Par avance il prend distance avec la courant critique du sport : « Nous nous gardons toutefois de confondre, comme le font nombre de ceux qui l'attaquent inconsidérément, - et c'est le cas des personnes hostiles à toute culture corporelle, - le sport dans son essence propre avec la manière de le concevoir ou de le pratiquer »⁹.

La critique de l'industrialisation du sport est déjà pressentie en 1912 par G. Hebert : « On se demande pourquoi le sport s'oriente de plus en plus vers le spectacle, le funambulisme; c'est-à-dire vers l'exploitation de la badauderie humaine... On a lancé le sport en France avec des procédés de bateleurs et on a appliqué la performance du sport industriel au sport corporel ». Cette distinction entre l'essence du sport et ses usages pose bien le problème éthique comme une élaboration de l'acte « par les vrais éducateurs comme les purs sportifs ». Il

⁷ « Il y a des épidémies de tout ordre ; le goût du sport est une épidémie de santé ». (Jean Giroudoux *Le Sport*, p.9, Librairie Hachette coll. Notes et maximes, 1928). « Que ton corps ne soit pas la première fosse de ton squelette ». (*Le Sport*, p.16, Librairie Hachette coll. Notes et maximes, 1928). «Un médecin qui n'est pas sportif est un chimiste dont les instruments sont sales ». (*Le Sport*, p.21, Librairie Hachette coll. Notes et maximes, 1928).

⁸ G. Hebert, 1925, *Le sport contre l'éducation physique*, Paris, Revue EPS./ Vuibert, 1993, p. 3.

⁹ *Op. cit.*, p.2.

défend les valeurs de la coopération, de l'entraide et de la solidarité : « En EPS, on recherche avant tout des résultats collectifs. On encourage chaque sujet à travailler pour la masse, à coopérer par son effort à la valeur de l'ensemble ».

En EPS, le travail porte sur les points faibles de l'organisme pour rétablir l'équilibre normal, en corrigeant les déformations de façon à développer le corps harmonieusement. Le sport, lui, fait un corps spécialisé et disgracieux. L'égalité n'intéresse pas la société c'est pourquoi le sport importe dans la société. « En sport, on néglige le développement des points faibles et la correction des déformations, pour ne s'occuper que de la technique pure ou des performances à atteindre. Au lieu de rétablir l'équilibre des fonctions et de la musculature, on accentue ainsi le déséquilibre général »

Le sport est dangereux! « On voit des sportifs abuser tellement de la pratique de leur sport favori qu'ils deviennent de véritables maniaques. Ce sont eux que le bon sens populaire a qualifié de « piqués du sport ... Le sportif atteint la monomanie ne peut plus concevoir qu'un exercice soit exécuté autrement qu'en sport outrancier ». Le sport spécifie le corps et le sculpte d'une certaine façon. Les sportifs sont mono-disciplinaires.

L'individualisme est favorisé par l'opposition compétitive.« Dans le sport, l'individualisme est exalté par l'idée d'arriver le premier et d'être le plus fort. Les sentiments égoïstes s'affirment et s'exaspèrent d'autant plus que l'outrance est poussée plus en avant. Si le succès couronne l'amour propre, le surexcité tend à produire la vanité. Le champion applaudi est tenté de se croire un être exceptionnel ». Cette création du modèle et de l'idole éloigne de l'idéal de communication avec la nature.

Dans sa version anticapitaliste l'éthique du sport est-elle bien une illusion produite par le capital pour aménager une moralisation de la régulation des masses ? Si l'on s'en tenait à Jean Marie Brohm, Marc Perelman ou encore Michel Caillat, après *Quel corps ?* devenu *Quels Sports ?*, la tentative éthique ne serait qu'une tentation de légitimation et de normalisation de l'intensification de la compétition, de la violence des meutes sportives, et de la « soumission de toutes les pratiques sportives à la loi de la marchandise, corruptions, arrangements et combines comme conséquences de la concurrence capitaliste »¹⁰.

¹⁰ J.-M. Brohm, 1993, *Les meutes sportives. Critique de la domination*, Paris, L'harmattan, p. 100.

Cette critique idéologique du sport, devenue depuis une idéologie de la critique du sport (voir les attaques en règles et réciproques Georges Vigarello/ Jean Marie Brohm¹¹) si l'on en croit le nombre d'affaires soulevées par cet analyseur (« L'effet Jean-Marie Brohm » sic) comme le harcèlement sexuel, le viol, le *burn-out*, la violation de la vie privée, le dopage, le racisme, la violence, le hooliganisme, le sexisme, le conformisme des corps, la sélection des athlètes, la commercialisation des droits...la juste dénonciation de ces affaires venant finalement confirmé la thèse : « la crise actuelle du sport est devenue endémique par la combinaison dialectique de trois séries de facteurs »¹² : d'une part les contradictions du système social capitaliste, d'autre part la combinaisons de celles-ci avec celles de la lutte des classes, et enfin la contestation d'une épistémologie et didactique critique du sport.

En affirmant qu'une éthique du sport est possible en partant de l'analyse des pratiques corporelles et du vécu conscient et inconscient de l'agent, nous tombons toujours déjà dans la critique « des discours d'autorité », « discours légitimistes »¹³. Pourtant le même Jean Marie Brohm, sans parvenir à l'éthique du sport mais à l'éthique philosophique dans sa conversion levinasienne du projet de *Présentation*, cherche « le processus interne d'un sujet pratique (politique, épistémique, désirant..) »¹⁴. Bien qu'aliéné, habitué et exploité, le sujet sportif n'a-t-il aucune délibération sur les usages de son corps ? Faut-il seulement trouver dans l'incorporation des normes le procès de subjectivation qu'une analyse phénoménologique justement du corps vécu permettrait au moins.

Tenter de décrire avec Christian Pociello et Alain Loret, « adeptes du postmodernisme sportifs » les alternatives éthiques justement des cultures sportives sensorielles ou urbaines, c'est faire « l'apologie du supportérisme ethnico-identitaire et des appartenances communautaires »¹⁵. L'éthique du sport ne pourra donc échapper à la critique du sport, puisque toute proposition pour en sortir se révélerait impossible. Mais qu'est-ce que ce courant critique nous propose comme éthique ? Faut-il supprimer le sport en revenir à l'éducation physique, faire une pratique corporelle seulement participative sans compétition ?

¹¹ *Op. cit.*, p. 117-119.

¹² *Op. cit.*, p. 68.

¹³ *Op. cit.*, p. 200.

¹⁴ *Op. cit.*, p. 545.

¹⁵ J.-M. Brohm, 1996, Critique sans fin ou fin de la critique ?, dans J.P. Escriva, H. Vaugrand, *L'opium sportif. La critique du sport de l'extrême gauche à Quel Corps ?*, Paris, L'harmattan, p. 364, note 4.

Marc Perelman (1953-) analyse le sport justement comme *barbaros*, visant ainsi l'essence même du sport. : « Le sport, en quelques décennies, est devenu le plus grand phénomène de masse mondial du XX^e siècle, sans doute la nouvelle et vraie religion du XXI^e. Le sport tire toujours sa grande et sa principale force d'une *adhésion* planétaire, une *adhésion* de tous ; le sport mobilise d'immenses masses coagulées dans les stades ou solidifiées devant les écrans de télévision (au foyer ou sur les places des grandes villes), des masses qui se déversent ensuite et se vaporisent dans les rues des villes pour fêter la victoire, *leur* victoire. Par le biais de ses structures locale, nationale, internationale, le sport s'est élevé à la hauteur d'un pouvoir mondial au sens d'une *autorité* qui tend à couvrir, surplomber et pénétrer toutes les activités d'une société en proie au plus grand désarroi. Le sport s'est constitué comme le fer de lance d'une armée en ordre de bataille vis-à-vis de laquelle, curieusement, ceux qu'il méduse sont écrasés par lui. Rouleau compresseur de la modernité décadente, le sport lamine tout sur son passage et devient le seul projet d'une société *sans projet* »¹⁶.

Le stade lui-même devient barbare¹⁷ en tant qu'architecture déclenchant la fureur sportive. La peste émotionnelle¹⁸ que serait le football, assimilé au sport en général et à l'usage barbare du stade, alors même que l'athlétisme et le rugby, entre autres, démontrent la présence d'autres valeurs que celles dénoncées par cette critique architecturale.

La critique de Norbert Elias s'oppose contre le caractère civilisateur du sport. Michel Caillat, fondateur du *Centre d'analyse critique du sport*, souligne la confusion entre sport et l'activité physique qui rend impossible l'analyse d'une pratique corporelle en utilisant les analyses de 1954 de Jacques Ellul (1912-1994) *La technique ou l'enjeu du siècle*, de 1964 de *Sociologie du sport* de Georges Magnane et de Jean Marie Brohm. Le sport est politique comme conception et vision du monde dont les valeurs ne sont ni neutres ni objectives.

Limites de la catharsis éthique

¹⁶ M. Perelman, 2008, *Le sport barbare. Critique d'un fléau mondial*, Paris, ed Michalon.

¹⁷ M. Perelman, 1998, *Le stade barbare : la fureur du spectacle sportif*, Paris, ed Mille et une nuits

¹⁸ J.M. Brohm, M. Perelman, 2006, *Le football une peste émotionnelle : la barbarie des stades*, Folio Gallimard.

Si la violence¹⁹ fait retour dans le sport et dans les tribunes, n'est-ce pas que l'effet de libération et le relâchement des tensions²⁰ par le spectacle de simulacre de spectacle et la victoire d'un camp contre un autre ne suffisent plus, contrairement à la thèse de Norbert Elias et Eric Dunning, à réguler de manière cathartique les passions ? L'affrontement mimétique, thèse reprise par René Girard, dans le sport participe au relâchement des tensions d'une disposition biologique qui « peut être socialement stimulée et façonnée »²¹. Le titre anglais, *Quest for Excitement. Sport and Leisure in the Civilizing Process*, comme l'analyse Roger Chartier, repose sur la distinction entre d'une part le relâchement du contrôle exercé sur les émotions de manière ordinaire par le caractère mimétique des sports et d'autre part l'intériorisation des mécanismes d'auto-contrainte y compris dans le relâchement temporaire du contrôle temporaire sur les pulsions²².

La recherche de l'excitation agréable, qui est une disposition biologique au plaisir, peut être stimulée par l'apprentissage en contrôlant, notamment par le sport, le contrôle de l'impulsion. Le sport aurait évolué « dans la même direction que le code des comportements et des sensibilités »²³ : l'accroissement de la sensibilité accélère le processus de civilité en assurant une « plus grande égalité entre les combattants »²⁴. Ainsi le lien entre éthique et sensibilité est au creux du procès (le terme de progrès n'est pas utilisé) de civilisation auquel la « sportification » des passes temps loisirs, temps libre poursuit le même objectif que la codification des sports. Le code de comportement et de sensibilité serait le critère éthique pour évaluer le procès de civilisation.

La pacification, ou en tous cas « une forme de compétition non violente et non militaire entre les Etats »²⁵, devient une valeur constitutive du sport et en même temps un critère éthique pour évaluer ce qui ne serait pas très sportif comme comportement, toute violence justement. Le relâchement du stress et de la tension est nécessaire sinon un « mouvement de dé-civilisation » qui « incite la population à trouver la violence agréable »²⁶. La quête du plaisir produit une résonance émotionnelle sans pour autant aboutir à une éthique prescriptive du

¹⁹ Dominique Bodin, Luc Robène, Stéphane Héas, 2004, *Sports et violences* en Europe, Conseil de l'Europe

²⁰ St. Abadie, B. Andrieu, 2008, Finir sur un coup de tête ! La violence auto-calmanche du corps émotionnel , *International Review on Sport & Violence*, n°1.

²¹ N. Elias, Introduction, dans N. Elias, E. Dunning, 1986, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Press Pocket, p.80.

²² *Op. cit.*, p. 62.

²³ *Op. cit.*, p. 27-28.

²⁴ *Op. cit.*, p. 28.

²⁵ *Op. cit.*, p. 30.

²⁶ *Op. cit.*, p. 72.

sport : si « le besoin de dé-routinisation »²⁷ est universel, l'enclave du sport est toujours sociale, si bien que son éthique de la socialisation définit une « religion séculière »²⁸ dont les valeurs profanes nourrissent l'identification collective comme un moyen « de se constituer une identité dans la société moderne et de donner un sens à sa vie »²⁹.

Mais, comme le reconnaît Eric Dunning, l'éthique de la socialisation n'aura pas été suffisante pour donner une forme civilisée et civilisante au jeu sans 1. « un ensemble complexe de règles écrites et instituées formellement stipulant un contrôle strict de l'usage de la force physique... », 2. « des sanctions internes au jeu clairement définies ou pénalités, 3. « L'institution d'un rôle spécifique, à savoir celui de l' « arbitre » qui reste « en dehors » et « au dessus » du jeu afin de contrôler la partie »³⁰. En reconnaissant que l'augmentation de la violence instrumentale réduirait la part affective pour une rationalité technique, l'éthique sportive n'est pas incorporée dans l'habitus en transformant l'auto-contrôle intériorisé en adhésion à des valeurs.

Eric Dunning décrit comment l'éthique de la socialisation n'aurait pas été suffisante pour donner une forme de civilité sans :

- « Un ensemble complexe de règles écrites et instituées formellement stipulant un contrôle strict de l'usage de la force physique. »
- « Des sanctions internes au jeu clairement définies et pénalités. »
- « L'institution d'un rôle spécifique celui de l'arbitre qui reste en dehors et au dessus du jeu afin de contrôler la partie. »

Pour Norbert Elias, la fonction du sport dans la société est de réguler les passions.

On distingue 3 niveaux dans notre sensibilité.

- On a d'un côté, les instincts (l'idée serait qu'on serait déterminé par la nature, aspect primitif). Les pulsions sont l'énergie du corps canalisé à travers un objet.
- La pulsion la plus connue est la libido. Dans une certaine mesure, le sport participe à la régulation de certaines pulsions car il nous propose des objets et des règles.

²⁷ *Op. cit.*, p. 305.

²⁸ *Op. cit.*, p. 307.

²⁹ *Op. cit.*, p. 306.

³⁰ *Op. cit.*, p. 317.

- Il y a les passions, c'est-à-dire que l'on est, dans une certaine mesure, prisonnier de l'objet.

D'où le terme de catharsis, au sens d'Aristote, qui signifie la libération et le relâchement de tensions par le spectacle, à l'occasion ici du spectacle sportif. D'une part il y a les sportifs qui vont se servir du sport pour contrôler leurs pulsions. Lorsque le sportif craque, comme Zidane et son coup de tête³¹, il libère sa pulsions pour pouvoir s'en libérer et se reconstruire. L'énergie du sportif est alors contrôlée pour pouvoir la mettre au service d'une nécessité technique et d'une performance sportive. De l'autre côté, du point de vue des spectateurs, le sport permet de faire des choses qu'ils ne feraient pas en temps normal, dans la société de tous les jours... Elias dit aussi que le sport à la télévision permet de contrôler les masses. Le capitalisme va se servir du sport comme un mode de régulation sociale, c'est pour cela qu'il a autant de succès auprès de chacun des citoyens, qu'ils soient acteurs ou spectateurs.

La catharsis permet de faire vivre par procuration, quelques choses qu'on ne fait pas. Les émotions que l'on éprouve uniquement en voyant des images, permet de vivre l'événement par procurations et permet une certaine joie, un bien être. Ce principe de vivre par procuration marche par identification. On s'identifie à l'autre. Le mimétisme rentre aussi en compte puisque certains vont tenter de ressembler un maximum à la personne recherchée et chaque détails compte.

Le but de la catharsis est de pacifier les rapports sociaux. Le sport est un des seuls événements permettant un regroupement de foule populaire.

Cette catharsis repose sur deux moments :

- Le premier, le moment mimétique, c'est le relâchement du contrôle. Dans la société normale, les codes sociaux nous empêchent d'exprimer nos désirs, nos passions. Alors que dans le sport, on peut relâcher les codes. Par exemple, lors d'un but de foot, il y a une rupture immédiate des codes sociaux traditionnels, pour en accepter d'autres avec des visés différentes, beaucoup plus laxistes → On imite la joie du buteur.
- Le second point, est l'intériorisation, y compris de ces techniques de relâchement. C'est-à-dire que même lorsque l'on craque, il y a une

³¹ B. Andrieu, S. Abadie, (2007) Sur un coup de tête. Le sujet émotionnel dans la violence sportive, dans D. Bodin S. Héas eds, *Violence en Europe*, Conseil de l'Europe

codification. C'est une autocontrainte. Il y a des façons de relâcher ses pulsions, il n'y a pas de liberté totale, on passe seulement d'un système de codes à un autre. Les comportements vont certes changer mais ne seront pas libres de toutes initiatives. L'exemple des hooligans au football se manifeste bien la comme des codes. Ce changement de caractère est temporaire.

De manière générale, les codes permettent de vivre en société, permet d'avoir une éthique collective. Chaque regroupement, possède ses propres codes (vestimentaires, caractéristiques...). Ceux des hooligans sont différents de ceux de la société traditionnellement mais garde l'individu dans une emprise virtuelle, permettant une libération des pulsions partielles. Si il n'y avait pas ce minimum de contrôle, on tomberait dans des états de folie, de meurtre, dans des instincts primaire...

Pour Elias, le sport participerait au progrès de la civilisation, notamment sur la question de la codification du sport. Par exemple, la boxe, au lieu d'être un combat à mort, ce sport va donner le droit de faire certains coups, mais pas d'autre. Elias parle d'accroissement de la sensibilité par le processus de civilité. L'éthique qui est derrière ces codes permet une égalité. Les règles seront les mêmes pour tous le monde. A travers ces règles, il y a un aspect technique qui prend une grande place. Si il n'y avait pas ces règles, ce serait simplement la force du plus fort qui gagnerait tout. Norbert dit qu'il faut assurer cette égalité pour qu'il y ait une éthique et un progrès dans la civilisation.

La sportification, c'est le même processus pour les masses. Elles vont utiliser le sport en poursuivant le même objectif que la codification des professionnels. Il y a alors une acceptation des codes du sport. Les gens qui vont faire du sport à 18h, vont devoir adopter une tenue, des pensées... l'éthique permet de construire l'individu à travers les valeurs du sport.

Il y a un lien alors entre éthique du sport et la construction de la civilité. Lorsqu'on respecte les règles, ou l'on contient nos pulsions, la maîtrise de l'adversaire et de soi-même permet une reconnaissance d'autant plus grande. La valeur éthique du sport c'est la pacification des mœurs. Le sport doit être alors une compétition non violente et non militaire. Les états vont se servir du sport pour régler les conflits de civilisations. Elias parle de pratique non guerrière (qui ne mène pas à la mort) et que le sport permet de tuer ou blesser virtuellement les nations. Les comportements anti-sportifs sont une transgression de ces règles fondamentales, c'est-à-dire un sport permettant une forme de pacifisme. Elias

veut justement mondialisé le sport pour limiter les conflits militaires. Mais le sport, malgré son fondement de paix, n'a, aujourd'hui, pas réglé tous les conflits du monde...

*L'échec d'une école morale du sport*³²

Dans le domaine de l'éthique du sport, la place du vécu corporel s'édifie à partir de la question du sens, véhiculé à travers le récit des expériences corporelles. Le /La sportif(ve) et son entourage s'interrogent en effet sur le rapport au corps et en retracent l'existence singulière à partir des l'interprétations des symptômes, des performances et autres blessures. Comme le rappelle Nancy Midol et André Rauch les techniques du corps servent à la description anthropologique de l'éthique³³, et Jean Marie Brohm militait pour un « Institut des pratiques corporelles » pour « aujourd'hui procéder à une investigations systématiques des fondements corporels de notre société et de l'archéologie physique des institutions »³⁴. L'émergence des nouvelles pratiques corporelles³⁵, à travers *Quel corps ?*, est devenu un nouveau marché corporel sans éthique toujours : expressions corporelles, langages corporels, thérapies corporelles, soins corporels. Le passage des techniques du corps à celle du sport³⁶ a déjà engagé par le travail de G.Vigarello avant d'être repris par Luc

32

³³ En mars 1984, le colloque *Anthropologie des techniques du corps* réunit 150 universitaires sur les pratiques en sports, arts, mode, aisance corporelle, techniques thérapeutiques, chirurgie esthétique. ed APS

³⁴ Brohm J.M., 1984, Pourquoi un projet d'institut des pratiques corporelles, dans *Anthropologie des techniques du corps*, Revue STAPS, p. 37-41.

³⁵ Feldenkrais M., 1967, *La conscience du corps*, Ed marabout, 1971. Bertrand M., Dumont M., 1970, *Expression corporelle*, Ed. Vrin. Dropsy J., 1973, *Vivre dans son corps*, ed. Epi. Foster E., 1973, *Le centre solaire du corps*, ed ; Epi. Danilo A. Stévenin P., 1974, *Le Corps dans la vie quotidienne*, ed Epi.. Berge Y., 1975, *Vivre son corps*, Ed. Seuil. Le Du J., 1976, *Le corps parlé*, Ed. JP. Delarge. Tordjman G., 1976, *Le désir et le corps*, Ed. le Hameau. Maisonneuve J., 1976, *Le corps et le corporéisme aujourd'hui*, *Revue française de sociologie*, XVII. Bertherat T., 1976, *Le corps a ses raisons*, Ed. Seuil. Vayer P., 1976, *Le dialogue corporel*, Ed Doin. Schützenberger A.A., 1977, *Le corps et le groupe*, Ed. Privat. Doring B., 1981, *La crise des pédagogies corporelles*, Ed Scarabée ; Pasini W. ed., 1981, *Eros et changement. Le corps en psychothérapie*, Ed. Payot. Meyer R., 1982, *le corps aussi. De la psychanalyse à la somatoanalyse*, ed. Maloine. Perrin E., 1985, *Cultes du corps*, Ed. P.M. Favre. Bernard M., 1986, *L'expressivité du corps*, ed. Chiron. Descamps M.A., 1992, *Corps et psyché. Histoire des psychothérapies par le corps*, ed. Epi. Guimon J., Fredenrich-Muhlebach A., 1997, *Corps et psychothérapie. Les psychothérapies à médiation corporelle*, Ed. Médecine et Hygiène.

³⁶ 1975, *Sports et développement humain*, Paris Ed. Sociales. G. Andrieu, 1990, *L'éducation physique au XXe siècle*, Bazina. P. Arnaud ed. 1981, *Le corps en mouvement*, Toulouse, Privat. P. Arnaud, 1983, *Les savoirs du corps*, P.U. Lyon., J. Defrance, 1984, *La fortification des corps. Essai d'histoire des pratiques d'exercice corporel*, Paris, Thèse EHESS.. 1987, *L'excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives*

Robène pour en montrer les modifications épistémologiques dans les choix éthique des acteurs.

L'école devient le lieu d'étude de la socialisation corporelle tant dans la cour de récréation, dans l'apprentissage de la mixité sexuelle et sociale que dans l'évaluation sportive de ses capacités corporelles. La cour de récréation est le lieu privilégié de l'observation du langage non verbal, de la gesticulation ostentatoire à la prise de corps violent³⁷. Pascale Garnier précise : « Nul ne peut savoir a priori quelle est l'emprise des représentations sur les corps, jusqu'à quel point elles s'incorporent à eux et les modèles »³⁸. L'évaluation des compétences corporelles des individus et plus particulièrement des enfants repose sur la délimitation des frontières entre le biologique et le social, entre le corps et la subjectivité. Julie Delalande, à travers une anthropologie sociale de l'enfance, étudie la socialisation des corps, de la mixité scolaire et sociale³⁹.

Daniel Denis, s'intéressant en 1972 à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive à la motricité créatrice ouverte sur l'environnement, en vient à interroger sur l'éthique de ce corps enseigné dans l'école. Quel est le corps forgé dans l'espace scolaire et quel est le corps géré par l'institution pédagogique ?⁴⁰ Là où René Lourau (1933-2000) défendait la non-directivité, Fernand Deligny (1913-1996) propose les détours de l'agir par le geste⁴¹. Bertrand During interroge la crise des pédagogies corporelles : la complexité d'un objet dynamique de l'éducation corporelle, comme l'indiquaient déjà J. Ulmann, J. Thibault, M. Bertrand, M. Dumont et L. Burgener, a dispersé le travail des historiens selon des paradigmes, sociaux, politiques et didactiques⁴².

modernes (1770-1914) P. U. de Rennes, 208 p. ; J. Gleyse, 1995, *Archéologie de l'Education physique au XXe siècle en France*, Paris, P.U.F. Y. Le Pogam, 1979, *Démocratisation du sport*, Paris, Delarge. P. Parlebas, *Eléments de sociologie du sport*, Paris P.U.F., 1987. C. Pociello, 1981, *Sport et société*, Paris, Vigot. A. Rauch, 1982, *Le corps en éducation physique*, Paris, P.U.F. 1983, *Le souci du corps*, Paris P.U.F. G. Vigarello, 1988, *Techniques d'hier et d'aujourd'hui. Une histoire culturelle du sport*, Paris, Laffont, EPS. Robène L., Léziart Y., 2006, Le corps technique en « histories » ou histoire des techniques du corps, dans *L'homme en mouvement* vol. 1, Histoire et Anthropologie des techniques sportives, Ed. Chiron, p. 34-109. .

³⁷ Daniel Zimmermann, 1982, La cour de récréation, *Observation et communication non-verbale en école maternelle*, Ed. ESF, p. 34-36.

³⁸ P. Garnier, 1995, *Ce dont les enfants sont capables. Marcher XVIIIe, travailler XIXe, nager XXe*, Paris, Métaillié, p. 2. Cécile Carra, 2009, Violences à l'école et « effet-établissement ». Monographie d'une école « Freinet » en éducation prioritaire, *Déviances et Société*, n°33, p. 149-172.

³⁹ J. Delalande, 2001, *La cour de récréation. Pour une anthropologie sociale de l'enfance*, P.U.Rennes. 2003, *La récré expliquée aux parents*, ed. L. Audibert.

⁴⁰ D. Denis, 1974, *Le corps enseigné*, Paris, Ed. Universitaire, coll. corps & culture n°1, p. 22. 2000, *A l'école de l'aventure. Vie sportive et idéologie de la conquête du monde, 1890-1940*, Voiron, P.U.S.

⁴¹ R. Lourau, 1969, *L'illusion pédagogique*, Ed. Epi, p. 23-47. F. Deligny, 1979, *Les détours de l'agir ou le moindre geste*, Paris, Hachette, p. 55-76.

⁴² J. Ulmann, 1964, *La nature et l'éducation. L'idée de nature dans l'éducation physique et morale*, Paris, Vrin. G. Rioux, R. Chappuis, 1968, *Les bases psychopédagogiques de l'éducation corporelle*, Paris, Vrin. M. Bertrand,

Pierre Arnaud distingue les pédagogies corporelles de l'intelligence qui se proposent d'éduquer un corps savant des pédagogies intellectualistes de la motricité qui introduisent la conscience dans les apprentissages moteurs⁴³. Jean le Boulch, fondateur dès 1961 de l'éducation psychomotrice, s'appuie sur l'apprentissage des praxies pour développer une représentation mentale et une pensée opératoire du corps propre en mouvement : l'éducation par le mouvement, inscrit dès l'ontogenèse du schéma corporel, devrait fonder une gestion du sport, de la santé et de la dynamique⁴⁴.

René Schérer (1922-) a démontré combien au niveau éthique cet interdit de toucher⁴⁵ est une confiscation d'affects : la société scolaire admet comme présumé " qu'entre le corps de l'enfant et celui de l'adulte s'établit un vide constitutif " ⁴⁶. Le *noli tangere* pédagogique du corps du maître est la règle de la relation ; le geste-contact, même dans la pratique sportive doit limiter l'intensité et la possibilité de la sexualité condamnée aujourd'hui comme pédophile mais viserait pour R. Schérer aussi l'affectivité. Le désinvestissement pulsionnel serait la conséquence de cette désaffectation pédagogique dès lors que l'école ne s'intéresserait qu'à des esprits désincarnés, à des intelligences abstraites, et à une motricité contrainte. Cette explication du décrochage et de l'ennui scolaire Présenté comme un système de neutralité et de réserve, une logique corporelle de domination/soumission est encore présente dans *l'école caserne*. Il convient de dénoncer les anti-corps⁴⁷ et prendre conscience des pratiques des éducateurs." Claude Pujade-Renaud expérimente l'expression corporelle entre 1969 et 1971 en Sciences Humaines à Paris VII et à l'UEREPS de Paris V. Elle rejoint le GREC (Groupe de recherche en expression corporelle) créé par Jean-Bernard Bonange créé à l'IREPS de Toulouse⁴⁸. C. Pujade-Renaud analyse le

M. Dumont, 1973, *L'expression corporelle à l'école*, coll. Psychopédagogie du sport, Paris, Vrin. L. Burgener, 1973, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris, Vrin. J. Thibault, 1977, *Les aventures du corps dans la pédagogie française*, Paris, Vrin. B. During, 1981, *La crise des pédagogies corporelles*, Clamecy, Scarabée, p. 17-74.

⁴³ P. Arnaud, 1983, L'éducation physique : pédagogie de la conscience ou pédagogie de la motricité ?, *Les savoirs du corps*, . *Education physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, P.U.L., p. 93-243.

⁴⁴ J. Le Boulch, 1961, Esquisse d'une méthode rationnelle et expérimentale d'éducation physique, *Education physique et esprit*, nov.1971, *Vers une science du mouvement humain*, Paris, ESF, p. 185-217. 1984, L'éducation psychomotrice à l'école élémentaire, ESF, p. 15-49. 1998, *Le corps à l'école au XXI siècle*, P.U.F, p.123-158.

⁴⁵ R. Scherer, [1974], *Noli tangere*, dans G. Lapassade, R. Schérer. *Le corps interdit. Essais sur l'éducation négative*, Ed. ESF, 1976, p.99-123.

⁴⁶ *Op. cit.*, p. 100.

⁴⁷ J. Le Camus, 1978, La contre-offensive des "anti-corps", *Revue française de pédagogie*, n°42. Jules Celma, 1971, *Journal d'un éducateur*, Ed.Champ libre.

⁴⁸ J.B. Bonange, 1969, L'activité expression corporelle à l'IREPS, dans les *Cahiers du GREC*, n°1.

corps dans sa logique expressive au sein même de la classe tant du point de vue du corps de l'enseignant que du corps de l'élève⁴⁹.

Tous ces travaux prouvent bien combien la morale sportive au sein de l'école n'a pu empêcher la constitution d'une éthique corporelle que les agents doivent élaborer par eux-mêmes dans la socialisation polémique des pratiques.

L'agentivité éthique des acteurs(trices)

Le gouvernement de soi par soi dans son articulation avec les rapports d'autrui renverse le sens de cette gouvernementalité institutionnelle de l'École en définissant la technologie non disciplinaire comme une technique du gouvernement de soi. Comment "se gouverner" en exerçant des actions où on est soi-même l'objectif de ces actions, le domaine où elles s'appliquent, l'instrument auquel elles ont recours et le sujet qui agit ? »⁵⁰ L'entraînement, comme gouvernement de soi, est depuis Aristote la définition du rituel comme acquisition de la vertu⁵¹. Mais la médicalisation des performances modifie l'exercice en rituel médical : contrôle sanitaire, suivi médical, dopage scientifique. Une éthique du sport sans bio-science est-il désormais possible et souhaitable ?

Ce qui est nouveau c'est qu'on a des arbitres⁵² qui écrivent des livres pour raconter les problèmes qu'ils ont dans leur métier. Ce n'est plus quelqu'un d'extérieur qui s'interroge de l'éthique du sport mais quelqu'un de l'intérieur, qui témoigne des conditions de leurs exercices.

Ainsi il y a une différence entre les règles de l'arbitrage et le vécu de l'arbitre. A retenir aussi, il va y avoir le point de vue de l'arbitre mais aussi le point de vue du joueur. Il y a alors un conflit d'interprétation ce qui signifie qu'il y a un décalage entre un point de vue universel voire objectif, et un point de vue subjectif. Le point de vue objectif de l'arbitre a en réalité un point de vue subjectif mais il est juger universelle car il est investie d'une sorte de neutralité,

⁴⁹ C. Pujade-Renaud, 1974, *Expression corporelle. Langage du silence*, Paris, E.S.F. 1976, *Voies non verbales de la relation pédagogique* et *Danse et narcissisme en éducation*, Paris, E.S.F. 1983, *Le corps de l'enseignant dans la classe* et *Le Corps de l'élève dans la classe*, Paris, E.S.F.2001, B. Andrieu ed., *Le corps enseignant*, IUFM de Lorraine, Ed. Euredit, 420 p.

• ⁵⁰ M. Foucault, [1981], *Subjectivité et Vérité, Résumé des cours 1970-1982*, Paris, Julliard, p. 134.

• ⁵¹ Bernard Andrieu, « Les rituels médicaux du sportif », *Corps et Culture*, Numéro 4 (1999), Corps, Sport et Rites,

⁵² Bruno Derrien, 2009, *A bas l'arbitre*, Paris, Ed du Rocher.

d'égalité, de part sa fonction d'arbitre. Bruno Derrien explique que certaines équipes lui ont offert un tapis rouge pour pouvoir mettre une pression minimale. Un arbitre subit des pressions, des intimidations, des menaces, et donc son arbitrage peut difficilement, voir généralement pas, être objectif.

Dans la réalité, l'arbitre va être représenté par les règles de football. Et à l'inverse, si l'arbitre est touché, il est en quelque sorte défendu par la fédération, le statut protège la personne. Cependant, le problème de l'interprétation de la règle révèle le caractère subjectif de l'arbitre à certain moment (en fonction du placement de l'arbitre...). L'arbitre n'applique pas la règle mais l'interprète. . En sport, il n'y a pas de trace, sauf à introduire la vidéo. L'arbitrage porte sur le comportement et non des traces matériels. Le support vidéo sert à objectiver l'interprétation. La règle éthique demande de respecter l'interprétation de l'arbitre, sans tenir compte des motivations des fautes. L'arbitre ne tien pas compte des motivations de l'acte, il juge l'acte. Or l'acte, la faute que l'on commet, peut être volontaire ou involontaire. L'arbitrage n'est pas fondé sur l'intention mais sur le résultat. Il y a aussi un certain aveuglement de l'arbitre, car il ne peut être centré que sur le ballon. L'arbitre ne voit pas tout, c'est comme si l'action en dehors du ballon n'était pas regarder.

Le problème, soulevé cette fois par une actrice du sport lui-même, que pose Isabelle Demongeot⁵³ dans *Service volé* en 2007, c'est les limites de la relation entre la joueuse et l'entraîneur et les abus de pouvoirs. En l'occurrence ici, elle a été violée par son entraîneur pendant 7 ans. Elle était complètement dépendante de son entraîneur et de son club. Plusieurs questions peuvent se posées dont celle-ci : Est ce qu'une relation entraîneur-entraîné peut, même si elle le doit, rester une relation professionnelle ? Il y a un contexte à retenir qui est vraiment une vie professionnelle fondée aussi sur la gestion de l'émotionnel et de l'impact psychologique, pour augmenter des performances. Certains sportifs vivent presque chez leur entraîneur, comme Laure Manaudou, c'est à ces occasions que certaines relations passent du professionnel à l'intime. C'est aussi le même problème avec certains parents qui surinvestissent le parcours sportif de leur enfant, comme a pu en témoigner Steffi Graf avec son père. Ce que l'on peut retenir, c'est qu'il n' a pas de déontologie de l'entraîneur. Les limites sont d'ordre d'éthique qui reposent sur la conscience de l'entraîneur, il n'ya pas de réelle règle qui limite leurs actes et leurs façon de parler aux

⁵³ Isabelle Demongeot, 2007, *Service Volé*, Paris, Ed Michel Lafon. Nathalie Tauziat, 2000, *Les dessous du tennis féminin*, Paris, Ed Omnibus.

athlètes, si l'on en croit le verbatim des entretiens avec eux. Le sentiment de déclassement vécue par Catherine Tanvier⁵⁴ en dit long sur le vécu corporel des actrices du sport en fin de carrière.

La discrimination éthique est apparue depuis longtemps. Aux jeux de Berlin, il y a un système raciste commandé par l'Etat nazi. En RDA, Union soviétique, Chine c'est la encore l'Etat qui va manipuler, jusqu'au dopage d'Etat⁵⁵, les athlètes au non d'une vision politique. Il n'y a pas vraiment de conscience individuel, c'est l'éthique de la nation. La percée sportive de la RDA au niveau mondial, entre 1968 et 1972, a eu comme conséquence que le sport de haut niveau connut un impact fulgurant dans la société « socialiste » comme dans la politique extérieure. Les objectifs de la politique extérieure (reconnaissance par la communauté internationale) valaient plus que la santé des sportifs. Les dirigeants politiques et sportifs connaissaient le lien étroit qui unissait le dopage aux hormones à la réussite sportive. Les éléments les plus critiquables d'un point de vue éthique sont les contraintes absolues et l'interdiction de donner aux athlètes des informations précises, l'absence de consentement et le non-respect du sexe d'un âge minimum. Cette façon d'agir représente un outrage massif contre les droits de l'homme selon le traité de Rome.

Le livre de Brigitte Berendonk *Doping-Dokumente, Von der Forschung zum Betrug*⁵⁶, paraît à l'automne 1991 et change le regard sur l'histoire du sport allemand. Heidi Krieger, l'ancienne lanceuse du poids, se le voit offrir par sa mère qui lui dit, "*tu es dedans*". Elle venait de mettre fin à sa carrière sportive. Elle habitait alors à Berlin et traversait des temps difficiles. Elle disait "se sentir homme". C'est dans le livre qu'elle apprend l'existence de l'oral turinabol, du système de dopage, du "plan 14.25", de l'"hormone-Heidi", qui porte son nom. Elle découvre comment ses entraîneurs l'ont droguée à son insu. Il leur est même arrivé de lui donner pendant 29 semaines deux fois plus de testostérone qu'un homme n'en produit pour une telle période.

⁵⁴ Catherine Tanvier, 2007, *Déclassée. De Roland Garros au RMI*, Paris, ed Panama.

⁵⁵ Giselher Spitzer, 2005, *Approche historique du dopage en République démocratique allemande : description et analyse d'un système de contraintes étatiques*, Traduction de l'allemand de Gerard Treutlein Charles Pigeassou, *Staps* n°70.

⁵⁶ Brigitte Berendonk, 1991, *Doping Dokumente: Von der Forschung zum Betrug*, Springer-Verlag, 492 p.

A l'inverse de la manipulation forcée et de l'absence de consentement, aux jeux de Mexico⁵⁷, c'est l'éthique personnelle des athlètes avec les black power qui va être mise en avant, sur un podium. Ils se détachent de l'éthique nationaliste. Ils brisent alors un tabou qui est celui de la neutralité. C'est-à-dire que normalement, les sportifs de haut niveau incarne, en allant à une compétition internationale, à l'éthique de la nation. Hors à Mexico ce n'était pas le cas. Smith et Carlos vont être rejetés par la fédération et leur pays. C'est comme si le sport était un espace neutre, car le sport incarne des valeurs bien plus importantes. Le sport est une sorte d'effaceur des valeurs individuelles au profit d'une adhésion à des valeurs universelles. Ces valeurs transcenderait les situations personnelles (race, sexe, classes sociales...) mais les acteurs (trices) sportifs veulent désormais incarner leur propre valeur comme l'identité sexuelle, les valeurs culturelles de leurs communauté ou les histoires de leur parcours.

Le Sud-Africain Oscar Pistorius est devenu un acteur hybride incontournable de l'engagement éthique des acteurs du sport en interrogeant les normes d'handicapabilité. Triple médaillé d'or des jeux Paralympiques en 2008, bénéficie d'un avantage physique net grâce à ses prothèses de jambes, qui lui font gagner au moins 10 secondes sur une distance de 400 mètres, affirment des chercheurs américains. Son cas est du ressort de la bioéthique puisqu'il interroge la définition même de l'être humain. Renforts mécaniques pour les articulations, appareils électriques pour augmenter la stimulation musculaire... les prothèses risquent d'alimenter un dopage technologique, comme les combinaisons en entièrement recouverte de polyuréthane, qui permet une meilleure flottaison et offre une moindre résistance à l'eau, auquel la notion de handicap pourrait servir d'alibi.

La championne du monde du 800 m 2009, la Sud-Africaine Caster Semenya actrice de l'éthique de l'intersex, conservera son titre et sa médaille quel que soit le résultat des tests sur son genre sexuel a affirmé le ministère sud-africain des Sports.

Conclusion

En partant des acteurs et actrices du sport et de leur vécu corporel, l'éthique du sport peut trouver du sens et avoir une efficacité bien plus grande

⁵⁷ Richard Hoffer, 2009, *Something in the Air: American Passion and Defiance in the 1968 Mexico City Olympics*, Ed Free Press.

que les pétitions de principe nécessaire mais qui ne résiste pas à l'analyse des pratiques corporelle in situ.

Le sport est une éthique sociale, or très souvent, certains sportifs imposent leur propre éthique. Certains de leurs gestes ne sont pas supportables par l'éthique même du sport. La démocratie nous dit donc que l'éthique personnel relève du privée et que dans la sphère publique, notre éthique doit être retenu, nous n'avons pas le droit de manifester notre position. Enfin la mondialisation éthique par le sport rejoint la prétention du sport d'être universel. Les grandes fédérations se servent du sport comme un éducateur mondial. Le comportement des joueurs doivent alors être d'une exemplarité extrême.

La réunion en mai 2007 du ministère de la santé et du sport serait la garantie d'une éthique de la responsabilité, une éducation à l'hygiène et une protection de la jeunesse. Face aux acteurs économiques, l'agentivité remplace le simple consommateur de soin, par une action vécue : l'*empowerment* est un mode de contrôle des individus et des groupes sur leur vie dans un contexte de changement de l'environnement⁵⁸.

Chacun voudrait maîtriser sa santé là où le corps, par l'éco-sport, devient davantage environnemental par ses interactions. Entre ce que l'on pourrait faire et ce que l'on devrait faire pour soi, le sujet contemporain construit un *self-development* pour vivre son autonomie corporelle : l'observance⁵⁹ ou non des prescriptions paraît être une émancipation laïque mais place le sujet face à des modes éthiques de régimes différents faces à des injonctions morales parfois contradictoires.

⁵⁸ Rappaport J. 1984. "Studies in Empowerment : introduction to the Issues", *Prevention in Human Services*. 3. pp..1-17.

⁵⁹ Reach G. 2007, *Pourquoi se soigne t-on ? Enquête sur la rationalité morale de l'observance*, Ed le bord de l'eau, p. 246.